



Cabinet du ministre d'État

Paris, le vendredi 17 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

Jean-Louis BORLOO installe le groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse le vendredi 17 juillet au Muséum National d'Histoire Naturelle

La **rénovation de la gouvernance scientifique** relative aux oiseaux et à leur chasse constituait l'un des objectifs majeurs retenus dans l'accord du 26 juillet 2008 issu des discussions de la table ronde sur la chasse présidée par Jérôme BIGNON, député de la Somme et président du groupe chasse à l'Assemblée nationale.

Cette gouvernance scientifique est essentielle à la conduite d'une concertation et d'un travail approfondi, **rapprochant chasseurs et associations de protection** de l'environnement autour de constats partagés.

Le nouveau dispositif s'appuie sur un groupe de neuf experts dénommé « groupe d'experts sur les oiseaux et leur chasse » (GEOC), dont les membres ont été nommés par arrêté du 8 juin 2009 et qui est installé ce vendredi 17 juillet par le ministre d'État. Le GEOC sera notamment chargé d'assurer l'exploitation et la synthèse des données, des études et des recherches portant sur les oiseaux.

« Il s'agit d'une avancée décisive. Le GEOC témoigne d'un nouvel état d'esprit et rend enfin possible une nouvelle gouvernance » a souligné Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer.

Lors de cette séance d'installation organisée symboliquement au Muséum National d'Histoire Naturelle dont l'une des missions est la préservation de la biodiversité, Jean-Louis BORLOO a souhaité préciser la **feuille de route du GEOC** d'ici l'été 2010. La toute première priorité sera bien sûr de **valider les bases scientifiques de l'accord historique de la table ronde chasse du 26 juillet 2008**. Il a ensuite donné les axes de travail prioritaires sur lesquels le groupe d'experts sera très attendu, notamment en prévision d'éventuelles modifications de dates d'ouverture et fermeture de la chasse. Parmi ces priorités le ministre d'État a demandé des avancées sur la connaissance de l'état de conservation des différentes espèces d'oiseaux, sur les plans d'action menés et à mener, sur les suites à donner à la mission menée aux Pays Bas sur la gestion des oies cendrées, sur les modifications des modalités de chasse des oiseaux d'eau proches du littoral et des régions d'étangs intérieurs et enfin sur les modalités de mise en place de prélèvement maximal autorisé, notamment sur la Bécasse.

La composition du groupe d'experts pour les oiseaux et leur chasse

La liste des personnalités nommées qui s'appuie sur un éventail de compétences de haut niveau dans un souci d'équilibre entre les différentes composantes, s'établit comme suit :

- Pierrick BOCHER (Docteur de l'Université)
 - . Maître de conférences, Université de la Rochelle
 - . Eco-éthologie animale (recherche alimentaire et relations prédateurs-proies)
 - . Oiseaux limicoles, tadorne de Belon, oiseaux marins.
- Mathieu BOOS (Docteur de l'Université)
 - . Directeur scientifique, Cabinet indépendant d'études et de recherche en écologie appliquée
 - . "Naturaconsta"
 - . Eco-physiologie animale, dynamique des populations
 - . Anatidés.
- Jean-Marie BOUTIN (Ingénieur agronome de l'Institut National Agronomique Paris Grignon)
 - . Responsable d'une unité de recherche (Centre national d'études et de recherche appliquée sur l'avifaune migratrice), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 - . Dynamique et gestion des populations, biologie de la conservation
 - . Colombidés, turdidés, alaudidés.
- Vincent BRETAGNOLLE (Docteur de l'Université, habilitation à diriger des recherches)
 - . Directeur d'un centre de recherche (Centre d'études biologiques de Chizé), Centre National de la Recherche Scientifique
 - . Eco-éthologie, biologie de la conservation
 - . Oiseaux des agrosystèmes, rapaces.
- Elisabeth BRO (Normalienne, Docteur de l'Université)
 - . Ingénieur de recherche (Centre national d'études et de recherche appliquée sur le petite faune sédentaire de plaine), Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
 - . Dynamique et gestion des populations, biologie de la conservation
 - . Oiseaux des agrosystèmes.
- Alexandre-Michel CZAJKOWSKI (Diplôme d'études approfondies)
 - . Biologiste, Association « Oiseaux migrants du paléarctique occidental »
 - . Biogéographe (distribution des espèces et des habitats), biologie de la conservation
 - . Anatidés, limicoles, passereaux migrants.
- Olivier DEHORTER (Docteur de l'université)
 - . Ingénieur de recherche (Département d'écologie et gestion de la biodiversité), Muséum national d'histoire naturelle
 - . Suivi des populations, biologie de la conservation
 - . Passereaux.
- Michel GAUTHIER-CLERC (Docteur de l'Université, Docteur en médecine vétérinaire, habilitation à diriger des recherches)
 - . Directeur de recherche, Fondation « Station biologique de la Tour du Valat »
 - . Zoonoses et oiseaux sauvages, dynamique et gestion des populations
 - . Anatidés, archéidés.
- Francis MEUNIER (Docteur de l'Université)
 - . Responsable du service de la conservation, Association « Ligue pour la Protection des Oiseaux »
 - . Gestion des zones humides, biologie de la conservation
 - . Anatidés, limicoles.

Programme de travail du GEOC

Les problématiques du GEOC sont vastes comme en témoignent les accords de la table ronde chasse du 26 juillet 2008 et les textes réglementaires. Parmi les questions à poser en priorité au groupe d'experts, certaines pourraient faire l'objet d'un travail en 2009-2010.

1- Etat de conservation

De nombreux accords, conventions ou directives utilisent le concept d'état de conservation pour prendre des mesures de gestion. Le concept de liste rouge est également utilisé pour orienter les actions de conservation. Il est proposé aux membres du GEOC de faire un point précis sur les différentes définitions afin de pouvoir mieux les comparer et les utiliser (problèmes d'échelles temporelle et spatiale notamment mais également problèmes de valeur de référence...). Cet état de conservation des populations doit déboucher sur le lancement de plans nationaux de gestion mais le GEOC doit aussi donner un avis sur les moratoires prévus par les plans d'action de la Commission européenne ou de l'Accord sur les oiseaux migrateurs du paléarctique occidental (AEWA)

2- Oie cendrée

Les Pays-Bas procèdent à la destruction d'Oie cendrée sur leur territoire afin de réduire les dégâts aux cultures et à la biodiversité (limicoles nicheurs notamment). Une mission composée de membres de la table ronde chasse s'est rendue sur place et a débattu avec les autorités néerlandaises ainsi qu'avec certains scientifiques et associations. Il est demandé au GEOC de déterminer dans quelle mesure la France pourrait favoriser l'implantation de sites favorables au stationnement voire à la reproduction de populations d'oies, de préciser les périodes de migration, le pourcentage réel d'oies sédentaires ou provenant de la France dans les oies nicheuses aux Pays Bas et enfin si la chasse aux oies en France pourrait permettre de réduire les dégâts occasionnés aux Pays-Bas sans hypothéquer l'avenir des populations d'oies non concernées.

3- Plans d'action

Afin d'assurer le bon état de conservation, le GEOC sera amené à examiner certains plans d'action ou de gestion. L'accord du 26 juillet 2008 prévoit ainsi que les plans de gestion de la Barge à queue noire, du Courlis cendré et de l'Eider à duvet seront examinés par le GEOC. La stratégie nationale pour le Grand Tétrás sera également soumise au groupe d'experts. Le GEOC pourra faire toute proposition d'amélioration de ces plans.

4- Chasse aux oiseaux d'eau et territoires

Le ministre chargé de la chasse arrête les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse au gibier d'eau conformément à la directive 79/409 et au guide interprétatif publié par la commission européenne. Sur plusieurs territoires, des observations ont été menées qui conduisent certains partenaires à s'interroger sur le bien fondé de la date d'ouverture actuelle. Les territoires pour lesquels une information a été reçue concernent des étangs et lagunes arrière-littorales en Aquitaine et Méditerranée (Gard, Hérault) ainsi que des régions d'étangs intérieurs (Brenne, Forez...). Il sera demandé au GEOC d'examiner la méthodologie employée pour obtenir ces résultats et de fournir un avis sur la validité scientifique des argumentaires présentés à l'appui de ces demandes, en particulier lorsque ces données biologiques modifient le calendrier publié dans le guide interprétatif européen.

5- Outils de gestion

Le GEOC sera amené à se prononcer sur l'efficacité potentielle d'un Prélèvement maximum autorisé et sur les conditions de son succès. L'examen du PMA instauré pour la Bécasse sera la première étape de ce travail.

Contacts presse :

Benoît PARAYRE	01 40 81 72 36
Frédérique HENRY	01 40 81 31 59
Muriel DUBOIS-VIZIOZ	01 40 81 31 73
